



LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

Eloge de la colère

Aristote a dit un jour que la colère était plus naturelle que la concupis-
cence. Saint Thomas, de son côté, a
réalisé une étude très minutieuse et
très riche de cette curieuse passion,
si mélangée de raison et de justice, si
connaturelle à l'homme, et qui, malgré
tout, semble aujourd'hui être proscrite
pour avoir connu le sort de celles avec
lesquelles elle entre en composition.

De nos jours presque personne n'ose
s'irriter. On entend dire de tous côtés :
« Ne te mets pas dans un tel état »,
« Ne t'irrite pas ! ». Et ce qui résonne
est encore pire, c'est le fameux : « Ça ne
vaut pas la peine », qui suit en général
les conseils précédents.

Eh bien, c'est pourtant dans ce « Ça
ne vaut pas la peine » que se trouve le
problème principal, car il semble évi-
dent que celui qui le prononce est déjà
tombé dans le relativisme et l'indiffé-
rence. Dans le fait de s'irriter, il n'y a
rien d'anormal. Ce qui est anormal,
c'est quand la raison, malade, ne trouve
plus de motif de s'irriter, car le relati-
visme et l'indifférence sont des patho-
logies de l'intelligence.

La colère est une passion qui doit
procéder d'un raisonnement. La capa-
cité de s'irriter nous a été donnée pour
triompher des obstacles qui empêchent
la force de la volonté de tendre vers son
objet en raison des difficultés que l'on
trouve pour atteindre le bien ou vaincre
le mal.

Au service de la justice

La colère est donc une passion qui
présuppose normalement une activité
intellectuelle et un sens très clair de la
justice. Si, en raison du relativisme, on
a avili la raison jusqu'à penser qu'il n'y a
pas de biens qui doivent être absolument
défendus, alors on en arrivera à considé-
rer dans tous les cas la colère comme un
péché, on niera à la colère les privilèges
que la nature lui reconnaît.

Et si, en raison de l'indifférentisme,
on empêche la volonté de vouloir la
restauration de l'ordre par la justice,
on interdit à coup sûr tout désir de re-
vanche, de vindicte. La colère, dans une
perspective relativiste et indifférentiste,
demeurera alors sans cause et relèverait
plutôt d'une pathologie psychiatrique
qu'il faudrait calmer avec des tran-
quillisants.

Mais la vindicte n'est-elle pourtant
pas un sentiment peu chrétien, deman-
deront certains ? Saint Thomas d'Aquin
répond que le seul défaut de la colère est
de ne point obéir dans la vindicte, aux
prescriptions de la raison.

La vertu de vindicte

Celui donc qui, dans la vindicte,
obéit aux prescriptions de la raison, ne
commet pas de faute. Mieux, la vindicte
qu'engendre la colère, quand elle se sou-
met à la droite raison, est même un acte
de justice. Et cela va très loin, car si c'est
pour une juste cause, l'absence de colère
pourrait même être une faute. Ce serait

une faute contre la justice qu'elle ne se
mettrait pas en peine de rétablir, et une
faute contre la nature rationnelle qui de-
mande l'irritation quand l'équilibre qui
impose la justice est altéré ou détruit.
Saint Thomas le répète : « la colère voit
dans le mal qu'elle désire infliger une
juste revanche ». Ceux contre qui elle
s'insurge sont donc des gens avec qui
nous avons des rapports qualifiés par la
justice et son contraire : punir, c'est faire
justice ; léser quelqu'un, c'est une injus-
tice. Donc tant du côté du motif, à savoir
le tort subi de la part des autres, que
du but poursuivi par l'homme irrité : la
revanche, la colère suppose ces relations
réciproques de la juste revanche et si
cette dernière naît du désir de réparer
un dommage, la cause de la colère est
bien l'injure qui la précède. Tout cela est

Page 1 Editorial M. l'abbé X. Beauvais

Page 5 La communion des enfants
par M. l'abbé B. France

**Page 8 La chasteté consacrée : une
nécessité**
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 10 Un vrai réformateur
par M. l'abbé Ph. Bourrat

**Page 11 Quand le pape écrivait au
Curé de Saint-Nicolas**

**Page 12 Un fruit du renouveau
conciliaire, la vie bénédic-
tine aux enfers**
par M. l'abbé B. Schaeffer

**Page 14 Un prêtre répond à vos
questions**
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 15 Activités — Annonces

tout à fait conforme à la nature. Il serait antinaturel de méconnaître le mal infligé par un acte injurieux.

L'indifférentisme aboulique

La méconnaissance volontaire d'un tel mal ne pourrait alors s'expliquer que par une sorte d'indifférentisme à la mode stoïque – l'apathie – ou orientale – le fameux nirvana – qui ne sont pas autre chose qu'un nihilisme de la conscience morale. Il y a, à la base de tout indifférentisme, un grave problème : à savoir le refus de la possibilité de connaître, d'arriver à l'être des choses, qui est pourtant la faculté de l'intelligence, et cela est tout à fait le signe de l'idéalisme subjectiviste qui tend à nous pourrir un peu tout. Cette position produit obligatoirement une rupture entre la réalité connue et le sujet qui connaît, rupture qui tend à nous enfermer en nous-mêmes jusqu'à perdre l'inclination naturelle à prendre parti. Et justement, celui qui se considère incapable de reconnaître la certitude d'un bien qu'il doit défendre, ne peut plus prendre parti ; il sera incapable de se soulever, de réagir face à une offense, face à la destruction du bien. Il sera incapable de reconnaître l'injustice, incapable d'apprécier, de juger à sa juste mesure la destruction, la rupture d'un équilibre, et donc, sera incapable d'une quelconque irritation. Voilà ce qui produit aussi tant de mollusques sur cette terre. Et l'instauration d'un nouvel ordre mondial exige de nous que nous soyons des moutons, des mollusques, des apathiques sans l'ombre d'une réaction. C'est ce même esprit qui présida au concile Vatican II.

« Mais aujourd'hui, disait Jean XXIII dans le discours d'ouverture du Concile, l'Église préfère recourir au remède de la miséricorde plutôt que de brandir les armes de la sévérité ».

Dans sa *Somme Théologique*, saint Thomas se demande si se mettre en colère est licite, et sans hésiter, il répond selon sa méthode après avoir consulté la tradition chrétienne et particulièrement saint Jean

Chrysostome : « Celui qui se met en colère sans raison est coupable, mais celui qui le fait avec raison n'est point du tout répréhensible ; car si on ne se met jamais en colère, ni la doctrine ne progresse, ni les règlements ne sont observés, ni les fautes ne sont réprimées ».

Légitimant selon les principes de sa doctrine la déclaration de saint Jean Chrysostome, saint Thomas qui, dans sa vie avait donné des exemples insignes de patience et de courage, conclut :

« Si quelqu'un se met en colère selon la juste mesure, alors son acte est légitime ». Et comme s'il prévoyait les objections que sa doctrine ne manquerait pas de susciter chez les spirituels de son temps et des siècles suivants, il insiste en expliquant que la colère conséquente aux réflexions de la raison est louable et s'appelle justement une sainte colère. À cette occasion, il en appelle à l'autorité de saint Grégoire le Grand et fait cette remarque que, si une colère inspirée par un zèle sacré paralyse pour un instant toute délibération de la raison, cela n'est pas du tout contraire à la juste conception de la vertu, car, « si la réflexion cesse, écrit-il, quand vient le moment de l'exécution, cela est tout à fait normal ».

Il serait donc utile à certains qui, par un amour mal entendu du prochain, recommandent exclusivement et sans jamais y apporter la moindre atténuation, l'exercice de la patience et de la douceur, de méditer attentivement la réponse que saint Thomas donne à une autre question qu'il se pose.

Existe-t-il un vice provenant du défaut de colère ? Il y répond affirmativement : « Celui qui ne se met pas en

colère, quand il a une bonne raison de le faire, pèche ; car la patience excessive sème les vices, nourrit la négligence et invite au mal, non seulement les mauvais, mais même les bons ». Saint Thomas conclut avec fermeté : « Le défaut de colère dans les circonstances voulues est sans aucun doute un péché ». Il y a d'ailleurs, dans l'éducation, la nécessité d'agir quelquefois avec un zèle véhément. Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus se conduisait ordinairement avec une patience inlassable. Le promoteur, au procès de canonisation, s'étonnant quelque peu de n'entendre à son sujet que des éloges, demanda à l'une des propres sœurs de la servante de Dieu, si elle n'avait point remarqué en elle une légère imperfection habituelle.

« Elle montrait quelquefois, répondit celle-ci, de la sévérité dans la formation des novices, mais je ne puis vraiment dire que ce fût un défaut, c'était une sainte colère ».

Mansuétude et colère, une union possible

Mais il y a quelque chose, une vertu qu'il faut acquérir, une vertu toute spéciale qui a pour objet de modérer la colère selon la droite raison, à savoir la douceur, la mansuétude. On l'a suffisamment dit, la colère est une passion, et donc neutre, mais qui sera bonne ou mauvaise selon qu'elle est subordonnée ou non à la raison illuminée par la foi. Parfois la colère s'imposera, et y renoncer en pareil cas, serait pécher contre la justice et même contre la charité. Notre-Seigneur lui-même, modèle excellent de mansuétude, n'a pas hésité

à expulser, fouet en main, les profanateurs du temple et a lancé de terribles invectives contre l'orgueil et la mauvaise foi des Phariséens, preuve donc, s'il en est, que l'invective peut-être catholique. Loin de nous de penser qu'en ces occasions-là, Notre-Seigneur aurait manqué à la mansuétude, en sacrifiant cette vertu à l'autel de la justice ou de la charité. Bien au contraire, la mansuétude enseigne à user droitement de la passion de

L'Œuvre Saint-François de Sales et
l'Institut Universitaire Saint-Pie X présentent

PIE IX PAPE DU CONCILE

Colloque universitaire à l'occasion du
140^e anniversaire du Concile Vatican I

Samedi 19 juin 2010 de 14h à 18h30

21, rue du Cherche-Midi 75 006 PARIS

Métro : Sèvres-Babylone ou Saint-Sulpice

Droit d'entrée : 5 € (étudiants : gratuit)

la colère dans les cas nécessaires. Mgr Lefebvre fut un bel exemple de l'exercice de cette vertu durant les vingt-cinq dernières années de sa vie de combat contre le modernisme. On voyait chez lui, ce mélange de douceur et de sainte colère. Il faut donc savoir se fâcher de temps à autre, donner cours à une sainte colère quand nous voyons le sanctuaire catholique profané ; il faut savoir se dresser contre l'hérésie, contre l'erreur et le blasphème, quand nous voyons les pasteurs trahir leurs brebis. Le contraire ne serait plus vertu mais douceur excessive, mollesse et souvent lâcheté, qui ne peut se comparer d'aucune manière avec la vigueur et la force que requiert notre combat de la foi.

Avec quelle fréquence parfois, sommes-nous trop doux quand on attaque Notre Seigneur-Jésus-Christ ou son Eglise, mais combien facilement volons-nous en éclats, explosons-nous de colère quand c'est notre personne qui est en jeu ! Notre-Seigneur a agi d'une autre manière, par exemple face aux tentations qu'il a subies dans le désert. On voit ainsi Notre-Seigneur supporter avec patience l'injure de la tentation quand le diable lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas ». Il ne se trouble point de cela et ne réprimande pas sévèrement le démon, mais quand il l'entend usurper l'honneur de Dieu en disant : « Tout cela je vous le donnerai si tombant à mes pieds, vous m'adorez », alors indigné, il lui lance : « Retire-toi Satan ». Cela pour apprendre de son exemple à supporter avec magnanimité les injures contre nous, mais non à tolérer, pas même à écouter, les injures contre Dieu, contre l'Eglise, contre la morale.

De la mesure...

Cependant les accès de colère ne doivent pas être trop fréquents car facilement nous pouvons perdre les commandes et tomber dans le vice opposé. En suivant l'exemple de Notre-Seigneur, Il faudra évidemment tout mettre en

œuvre pour que prédomine la clémence sans qu'elle devienne pour autant une lâcheté. S'il est nécessaire et c'est un devoir pour tous, de combattre l'erreur et de repousser le vice, le cœur du chrétien doit cependant toujours rester ouvert à la compassion. « Il faut combattre



Jésus chasse les vendeurs du Temple (Le Greco)

l'erreur de toutes ses forces, écrivait Pie XII, mais aimer le frère qui erre et le conduire avec une charité inlassable, au salut ».

Atteindre donc l'équilibre intérieur, qui sache donner le pas à la colère dans les faits et les circonstances dues, et qui sache la contenir quand la raison et la foi le requièrent, voilà le difficile but auquel il faut tendre. Saint Jean Chrysostome, dans un de ses commentaires des psaumes, résume bien le véritable sens de la colère :

« La colère n'est pas interdite, dit-il. Elle a son utilité ; l'indignation n'est pas proscrite, elle peut nous servir pour réprimer l'injustice ou pour stimuler la négligence. La colère défendue, c'est la colère injuste, c'est l'indignation qui n'a point de raison d'être. C'est pour cela que Notre-Seigneur, voulant mettre un frein à cette passion de la colère, dit dans l'Evangile : « Celui qui se met sans raison en colère contre son frère, sera digne de la géhenne du feu ».

La juste mesure est ici donnée. La colère est donc permise pour de justes causes. On la voit chez saint Paul en colère contre Elymas, chez saint Pierre contre Saphira. Saint Jean Chrysostome

affirme cependant : « J'oserai dire toute-fois que ce n'était pas de la colère, mais de la prudence, de la sollicitude, un acte sage et ferme de prévoyance ».

Saint Paul, l'apôtre des Gentils qui, dans toutes ses Epîtres et particulièrement dans la première aux Corinthiens, s'est efforcé d'appliquer à la charité, les épithètes multipliées de longanimité, douceur, bénignité, et qui a écrit « Qu'elle ne s'irrite pas, qu'elle supporte tout, qu'elle souffre tout », saint Paul a toujours cependant, quand il le fallait, usé de paroles et d'actes d'une violence qui scandaliserait sans doute aujourd'hui de nombreux chrétiens. On connaît la scène mémorable où il contredit en public le chef des apôtres : « Je résistai en face à Pierre, écrit-il, parce qu'il était répréhensible ». Une intervention très véhémentement dans certains cas est

absolument nécessaire. Les biographies des saints nous en offrent des exemples nombreux. Saint Bernard, par exemple, dans son *Apologie des cisterciens* en faveur de la réforme religieuse, comprend qu'il est de son devoir absolu de dénoncer vigoureusement, en entrant dans les détails, les relâchements des clunisiens.

On n'apprécie plus parmi les chrétiens, aujourd'hui imbus de pacifisme, de tels accents, mais le libéralisme a fait son travail de relativisme de la vérité, alors que la meilleure partie de la chrétienté avait compris que le zèle fougueux du très jeune abbé de Clairvaux avait sa raison d'être, qu'il était inspiré par un zèle surnaturel, par la plus pure charité.

Une rééducation à opérer

La mentalité chrétienne de nos jours s'est beaucoup adoucie au point de s'affadir. Dans les vies de saints, on ne comprend plus et on n'admet plus les accès d'impétuosité qui semblent excessifs.

Un père se met en colère contre son fils, mais c'est par affection pour lui. L'homme dont la colère est sans raison, est celui qui ne cherche qu'à se venger ; celui au contraire qui ne se propose que de corriger les défauts de son prochain

est le plus doux des hommes.

C'est ainsi que la colère de Dieu dont parlent les Ecritures, a pour objet non de le venger lui-même, mais de nous être utile. Prenons-le donc pour modèle. Se venger de la sorte, c'est se venger en Dieu ; agir autrement, c'est se venger en homme. La colère de Dieu ne diffère pas seulement de la nôtre en ce qu'elle est toujours juste, mais en ce qu'elle ne produit en Lui aucun trouble de l'esprit. Ne nous laissons donc pas aller à la colère sans raison. La colère ne nous a pas été donnée pour que nous y trouvions une occasion de péché, mais comme un moyen de nous opposer aux péchés des autres et aux nôtres parfois ; ni pour répandre le trouble et le malaise dans notre âme, mais pour être le remède à toutes ses maladies. Et saint Jean Chrysostome nous invite alors à ne pas changer le remède en poison, à ne pas faire de nouvelles blessures avec l'instrument destiné à guérir les blessures des autres. Telle est la colère : un instrument utile pour nous réveiller de notre assoupissement, pour inspirer à notre âme une certaine vigueur et nous donner la force de prendre hautement la défense de ceux qui sont victimes de l'injustice et de tirer vengeance des pièges qui leur sont dressés.

Est-ce à dire que la colère est toujours bonne ? Non ! Dans son *Traité du Sacerdote*, saint Jean Chrysostome ajoute :

« Rien ne trouble la sérénité de l'esprit, rien n'émousse l'intelligence comme une colère désordonnée, toujours entraînée hors de ses limites ».

Léon Daudet a écrit à ce propos une chose très vraie : « La colère, comme la foi, chasse l'appréhension qui est la grande et mauvaise conseillère de l'abandon et du renoncement. La colère est l'antidote de la crainte. La sainte colère est à l'âme ce que la trempe est à l'acier. Dans la création littéraire, comme dans la découverte scientifique, il a été noté que certaine colère de type spécial est aussi le chemin de la victoire mentale. Je ne crois pas du tout à l'impassibilité ni au "j'm'en fichisme" comme levier de l'esprit. Néanmoins la colère ne doit pas être désordonnée ni flottante. Il lui faut un but et un riche aliment. A ce prix, elle emporte tout ».

Et pour être enfin plus concret, voilà les judicieux conseils de Mgr Ducaud-Bourget : « Ne vous mettez en colère que volontairement et lorsque c'est indispensable. Souriez lorsque vos rhumatismes vous torturent ; quand un fâcheux vient gâcher votre temps ; lorsque le téléphone arrête une conversation utile ou agréable ; ou devant le portillon qui se ferme avant votre passage ; ou le feu rouge qui vous retarde, les piétons qui n'en finissent pas de piétiner les passages cloutés, les employés de poste qui aiment leurs longues files de clients devant leurs guichets ou le sermon de la messe qui n'en finit pas ».

Abbé Xavier BEAUVAIS

Le 9 mai, plus de 2500 personnes ont tenu à défilier en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc, sainte patronne de la Patrie. Que tous les participants de cette manifestation bienvenue en soient remerciés.



HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8 h 00 : Messe lue

9 h 00 : Messe chantée grégorienne

10 h 30 : Grand-messe paroissiale

12 h 15 : Messe lue avec orgue

16 h 30 : Chapelet

17 h 00 : Vêpres et Salut du T.S.S.

18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30

La messe de 18 h 30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

La communion des enfants

— Abbé Bruno France —

L'histoire mouvementée de la première communion

Le rassemblement des enfants qui a lieu le 28 juin à Écône vise à célébrer le centenaire du décret *Quam Singulari* de saint Pie X, promulgué le 8 août 1910. Ce document est célèbre pour avoir avancé l'accès à la communion des enfants ayant l'âge de raison.

Suivons à travers les siècles l'étonnant parcours terrestre de ce céleste repas.

L'usage antique

S'il est une coutume méconnue et choquante pour les esprits non avertis, c'est bien celle de donner la première communion aux nouveau-nés le jour de leur baptême.

Cette discipline des premiers chrétiens ne fut pas une simple mode, puisqu'elle se maintiendra jusqu'au XII^e siècle en Occident, étant encore conservée dans l'Eglise d'Orient. Les anciens rituels datant de l'empire franc

permettent de certifier l'existence de ce fait à l'époque de Charlemagne et d'en indiquer les détails : le Samedi Saint, tous les nouveaux baptisés, adultes comme enfants, devenaient membres de l'Eglise de Dieu par une triple immersion dans l'eau froide et recevaient la force du Saint-Esprit par leur confirmation. Immédiatement après, ils assistaient à la messe avec communion, au Précieux Sang pour les tout-petits afin d'éviter tout rejet du pain consacré par ces néophytes non sevrés.

Avis à toutes les futures mamans qui trouvent cela très beau et souhaitent un tel rite pour leur progéniture à venir : la cérémonie durait du début de l'après-midi au lendemain matin, « les enfants devant rester à l'église jusqu'à ce que la messe soit terminée » ; et le jeûne eucharistique était de rigueur même pour les nouveau-nés. Toute tentative maternelle d'allaiter son enfant était assortie en Orient d'une pénitence de 40 jours de jeûne pour la coupable...

Ainsi, et ce jusqu'au XII^e siècle en Occident, le jour du baptême sera celui de la première communion, quel que soit l'âge. Les écrivains de l'époque justifient cette pratique en affirmant que l'Eucharistie est le sacrement de l'alimentation spirituelle. Pour en ressentir les effets, il suffit d'être né à la vie surnaturelle par le baptême. Dans l'âme innocente, aucune disposition mauvaise ne mettra donc obstacle à l'action vivifiante du sacrement.

Qui plus est, après leur baptême, les enfants avaient accès à la communion fréquente, l'habitude étant de les laisser communier juste après le clergé. Ils communiaient sous l'espèce du pain dès qu'ils étaient capables d'en absorber et cette pratique n'était pas un acte de piété facultatif, mais semblait quasi-obligatoire. Certains prétendirent même que « le petit enfant mort sans avoir communié ne pouvait être sauvé ». La sagesse de l'Église a bien heureusement écarté cette prétention.

Le tournant médiéval

Au XI^e et XII^e siècles, cette pratique tombe en désuétude, elle devient ensuite interdite, d'abord dans divers diocèses puis à Rome lors du IV^e Concile du Latran en 1215. Quelle est la source d'un tel revirement ? L'origine ne semble pas être une exigence théologique mais essentiellement pratique¹.

Jusqu'au XII^e siècle, l'usage de communier sous les deux espèces était général, si bien que plusieurs gros calices étaient consacrés afin d'en faire profiter les fidèles. C'est vers cette période qu'on cesse de distribuer le Précieux Sang aux laïcs, constat encouragé par saint Thomas d'Aquin : « C'est pour quoi il est convenable qu'en certaines églises, on ne distribue plus au peuple le Sang du Christ »².

Cette suppression de la communion au calice pour les adultes condamne celle des petits enfants mais s'appuie sur des arguments solides.

L'accès au seul Corps du Christ permet d'inspirer un réel respect envers

Grande journée 1910-2010

dédiée aux enfants pour le centenaire du décret de saint Pie X sur la communion des enfants

Dimanche 27 juin

à 17 h 00 : Réception des enfants et des familles à Ecône (CH)

Lundi 28 juin

matin : Messe solennelle par S.Exc. Mgr Fellay
après-midi : Pèlerinage à l'abbaye de St Maurice

Mardi 29 juin

08 h 30 - 09 h 00 : Retour - Prise en charge des enfants par les parents
09 h 00 : Messe d'Ordination

Pour toutes informations complémentaires, contacter la Maison du District Suisse - Solothurnerstr. 11 - 4613 Rickenbach SO. Secrétariat: M. Gil Gaillard - Tél. +41 62 216 18 18 - Fax +41 62 216 00 22

1. Louis Andrieux, *La première communion*, Beauchesne, 1911.

2. IIIa, q 80, a 12.

les saintes espèces, puisque les accidents sont bien moins courants par la manducation des hosties. Cette mesure est d'autant plus justifiée que les enfants, assez couramment, rejettent ou bavent après réception.

Au niveau dogmatique, ce nouveau mode de distribution permettra en outre de rejeter l'hérésie qui refusait de voir le Christ tout entier sous chacune des espèces prises séparément. En outre, le cardinal Newman nous rappelle que « l'Écriture nous fournit deux cas de ce que l'on peut tenir raisonnablement pour des communions du pain, sans le vin : l'exemple de Notre Seigneur lui-même avec les disciples d'Emmaüs et la conduite de saint Paul sur la mer pendant la tempête... Et ce même saint Paul dit de son côté que "quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement sera coupable..." »³.

Les prisonniers des persécutions romaines recevaient aussi la seule espèce du pain en viatique. De nombreux autres exemples montrent donc la légitimité de la communion à la seule hostie.

Dès lors, en 1215, le concile de Latran impose d'« attendre les années de discrétion » pour admettre les enfants au banquet sacré. Tout en respectant les usages antiques, l'Église en écarte l'application par cette interdiction définitive. Le concile ne spécifie pas ce qu'il faut entendre par « années de discrétion » mais tous l'interprètent au début du XIII^e siècle comme l'âge de raison, où l'on est capable de pécher. Les manuels des curés ou des évêques, comme celui d'Henri de Susteron en 1245, désignent l'âge de 7 ans.

Le décret du concile indique donc le critère pour savoir à partir de quand un enfant peut communier. Mais il insiste aussi sur la confession annuelle et la communion pascale avec menace de peines ecclésiastiques en cas de désobéissance. Ce qui complique la situation, puisque le décret ne précise pas l'âge où commence cette nouvelle obligation... tout en induisant ce nouveau précepte.

Le recul de l'âge

Les grands théologiens vont ce-

pendant insister dès le XIII^e sur la nécessité d'une claire distinction dans l'esprit de l'enfant entre pain matériel et eucharistique, laquelle perception est estimée exister à 10-12 ans par un saint Albert le Grand, et 10 ou 11 ans chez saint Thomas. Nombre approximatif qui permet aussi d'avoir vraiment une révérence pour le sacrement et une certaine compréhension de la foi, d'autant plus importantes qu'une fois la communion reçue, l'enfant aura le devoir de la recevoir annuellement et en état de grâce. Cet âge reste indicatif, Savonarole lui-même ajoutant que l'on peut communier avant 10 ans. Ce qui importe pour tous est le discernement. Saint Antonin, évêque de Florence qui a fait un traité fouillé sur la question, ne fixe aucun âge, l'usage de la raison

étant le critère déterminant. Aux XIV^e et XV^e siècles, une interprétation nouvelle se fait jour. Elle est centrée sur les peines ecclésiastiques qui ne peuvent juridiquement être appliquées à des impubères. Par extension, c'est tout le décret du concile de Latran qui est touché, si bien que l'âge de 14 ans pour les garçons et de 12 ans pour les filles va progressivement être retenu par les parents comme l'âge où les familles se croient obligées d'approcher leurs enfants de la sainte table.

Du XVI^e au XVII^e siècle

Le Concile de Trente, en 1562, confirme la décision de 1215 et précise que les « années de discrétion » correspondent à « l'âge de raison », terme utilisé dans le catéchisme de



Messe de la Résurrection

Dimanche 20 juin à 15h30

Mardi 22 juin à 20h30

Eglise St-Nicolas-du-Chardonnet
Paris 5^e – Métro Maubert
<http://csndc.free.fr>

Chœur et orchestre
de St-Nicolas
Direction : Vincent Lecornier
Soprano : Evelyne Brun-Lecornier
Alto : Emmanuelle Heim
Ténor : Jean-Christophe Rosaz

ce Concile. Mais dès le XVI^e siècle, beaucoup de théologiens distinguent deux âges : « de raison » vu comme celui de la confession, vers 7 ans ; puis « de discrétion », considéré comme celui où l'enfant est obligé de communier pour répondre à l'obligation pascale.

Le second âge subit, notamment en France, un glissement progressif, de 10 ans, à 13-14 ans (comme à Rouen, selon une décision synodale en 1618) puis jusqu'à 16 à 18 ans ou plus, en raison de l'influence janséniste au XVII^e siècle. Ce dernier courant, qui s'implante solidement dans notre pays, considère l'Eucharistie, non comme un remède mais comme une récompense. D'où la tendance à reculer l'âge de sa première réception et d'en limiter ensuite la fréquence pour favoriser une longue préparation et un grand respect. Cette pratique, en contradiction avec l'école de saint François de Sales ou de saint Vincent de Paul, induit un éloignement des sacrements considérés par beaucoup comme hors de portée. Dans de nombreuses paroisses, certains ne communieront qu'après 20 ou 22 ans.

Rome ne tombe pas dans cet excès bien gallican et rappelle en 1725, par la bouche du pape Benoît XIII, « qu'on ne peut indiquer de règle d'âge fixe »⁴, alors que saint Alphonse de Liguori, référence en matière de morale, écrit dans son *Traité de l'Eucharistie* que l'obligation de communier peut atteindre les enfants avant 9 ans s'ils ont une grande intelligence.

À la fin du XVIII^e siècle, la première communion solennelle, introduite depuis longtemps par Monsieur Vincent et soulignant la dimension d'acte de foi public, s'implante définitivement en France. Après la tourmente révolutionnaire, elle fut partout remise à l'honneur lors de la restauration du culte en 1801. Dès lors, on s'oriente encore plus vers un caractère social et familial durant ce XIX^e siècle où chaque



Premières communions en 1950

diocèse vient à établir un âge fixe pour y participer. Si l'uniformité est pratique, elle risque d'écarter certains secours de la grâce. Rome corrigera donc systématiquement, à partir de 1850, la tendance française à fixer un âge trop élevé. Ainsi en 1851 la Sacrée Congrégation du concile reprend-elle le chapitre provincial de Rouen qui défend d'admettre les enfants avant l'âge de 12 ans. Pie IX, suite à un « rapport affligeant » ordonne en 1866 au cardinal Antonelli d'écrire une lettre aux archevêques de France pour lutter contre les relents jansénistes qui privent de secours spirituel les jeunes âmes. La curie profitera de toutes les occasions pour rappeler qu'on doit admettre les enfants à la communion parvenus à l'âge de raison. Le décret de *Quam Singulari* de Saint Pie X vient mettre un terme à cette querelle.

Ce document va en France instituer la première communion comme un acte privé, le clergé conservant avec raison l'usage ultérieur d'une communion solennelle, correspondant plus à l'appellation de « profession de foi ». Cette cérémonie permet un engagement responsable des enfants vis-à-vis de leurs promesses du baptême. Elle permet aussi de conserver l'enseignement du catéchisme qui aurait été délaissé par de nombreux parents avant l'âge de 10 ans.

La sagesse du pape, alliée à l'esprit d'adaptation du clergé français, a donc permis de conjuguer les avantages :

d'abord, celui de donner aux enfants les secours de la grâce dès qu'ils ont la capacité de pécher. Et ce par une communion fréquente, que le saint pontife avait déjà fortement encouragée par le décret du 26 décembre 1905, poussant à sa réception quotidienne du moment que le fidèle a l'état de grâce et l'intention droite. Par contre-coup, la décision papale favorise également la confession fréquente des enfants, élément capital de leur éducation à la

vertu. Ensuite, dans l'Hexagone, la communion solennelle leur assure une formation catéchétique et une pratique chrétienne solide, bien nécessaire dans une société où s'affrontent chrétiens et antichrétiens.

Sont demandées au premier communiant la confession, qui implique le sens du péché, et la connaissance rudimentaire des vérités nécessaires au salut. On peut les résumer à l'existence de Dieu qui récompense et sanctionne les hommes, et aux mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Naturellement, l'enfant doit distinguer le pain matériel de l'hostie et présenter une dévotion suffisante. L'examen effectué par le prêtre permet de vérifier ces données et de juger de la maturité du candidat.

Monseigneur de Ségur a accueilli favorablement cette décision de saint Pie X, rappelant qu'auparavant la première communion était bien souvent une des dernières ; alors que par ces dispositions « elle doit devenir désormais le premier anneau d'une chaîne ininterrompue ». De ce point de départ jusqu'au viatique, que l'union à Notre Seigneur Jésus-Christ soit donc le principe de notre vie ! ❀

3. Essai sur le développement de la doctrine chrétienne, chapitre IV, Communion sous une seule espèce, DDB

4. « Instruction pour ceux qui accèdent pour la première fois à la sainte Table », Concile romain.

La chasteté consacrée : une nécessité

— Abbé François-Marie Chautard —

L'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; elles lui paraissent une folie, et il ne les peut comprendre, parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger. Mais l'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé de personne ¹.

Dans une nouvelle campagne de presse odieuse et malséante dirigée contre l'Église et le pape Benoît XVI, des plumitifs et autres journaliers s'efforcent de nouveau de discréditer non seulement les âmes consacrées, mais le principe même de la chasteté consacrée.

Pour remédier à des actes de pédophilie commis par des prêtres, ils ne trouvent rien de mieux que de préconiser le mariage des prêtres. Comme si la moitié des pédophiles n'étaient pas déjà mariés. Comme si le mariage était le remède aux déviances contre-nature.

C'est dire l'estime du mariage et de la place de l'épouse qui règne dans l'esprit de ces pigistes subitement élevés au rang de garants des bonnes mœurs. Mais le comble n'est pas là.

Car ces réformateurs de l'Église auto-proclamés sont à ce point aveugles qu'ils prêchent l'abandon de la chasteté (consacrée) pour éviter des fautes contraires... à la chasteté. Tout un programme...

Qu'il y ait eu des fautes commises est un scandale. Qu'on en déduise l'abandon du célibat consacré est une absurdité. Sera-t-il nécessaire d'interdire l'exercice de la médecine parce qu'il y a des incompetents ? Faudra-t-il séparer les enfants de leurs parents parce qu'il y a des parents indignes ? Faudra-t-il rejeter l'indissolubilité du mariage parce qu'il y a des mariages ratés ? Le sacerdoce parce qu'il y a eu des Judas ?

En réalité, ces crimes n'auraient pas lieu dans une telle proportion si notre monde actuel n'enseignait pas l'hédonisme, le vagabondage sexuel, le relati-

visme moral, les mœurs contre-nature. Les criminels, ce sont ces idéologues, ces pornocrates, ces pornographes qui diffusent à longueur de temps ces incitations à la débauche.

Quant à l'Église, ces travers y auraient été moins fréquents si la valeur



Sainte Agnès, martyre de la chasteté

de la chasteté et de la chasteté consacrée avait été davantage montrée et si les règles de prudence avaient continué à être enseignées et pratiquées. En faisant fi de la Tradition de l'Église, on s'est privé d'une expérience irremplaçable et par là de barrières, certes limitées, mais bienfaisantes.

En d'autres termes, c'est la valeur de la chasteté qui est aujourd'hui incomprise.

C'est elle qu'il s'agit de défendre, de relever et de propager. En particulier, c'est la grandeur de la chasteté consacrée, illustrée par tant de saintes vierges et de saints prêtres et moines qu'il importe de relever. S'adressant aux prêtres, Mgr Lefebvre leur rappelait les motifs profonds de leur célibat :

À l'imitation de la Sainte Vierge

« On entend dire parfois, pour justifier le célibat des prêtres, qu'il est normal que le prêtre garde le célibat parce que, étant donné sa charge, il est très occupé et il ne pourrait pas s'occuper d'un foyer et en même temps remplir les charges de sa fonction sacerdotale. Dans ce cas, le médecin de campagne, lui aussi, doit être constamment à la disposition de ses patients malades, des victimes d'un accident. Il n'est plus le maître de son temps. De nuit, de jour, il doit pouvoir répondre à ceux qui l'appellent. Lui non plus ne devrait pas avoir le temps de s'occuper de son foyer. Cette raison n'est donc pas la bonne.

La raison profonde du célibat du sacerdoce consacré, c'est la même raison qui a fait que la Très Sainte Vierge est restée vierge. Parce qu'elle a porté Notre-Seigneur dans son sein, il était juste et convenable qu'elle demeurât vierge. De même le prêtre, par les paroles qu'il prononce à la consécration, fait lui aussi venir Dieu sur terre. Il a une telle proximité avec Dieu, être spirituel, esprit avant tout, qu'il est bon et juste, et éminemment convenable que le prêtre soit vierge et demeure célibataire, voilà la raison fondamentale. C'est parce que le prêtre a reçu le caractère qui lui permet de prononcer les paroles de la consécration et de faire descendre Notre-Seigneur sur la terre pour le donner aux autres, voilà la raison de sa virginité.

Appartenir totalement au Christ

« Aussi, à partir du nouveau Testament, puisque la proximité de Dieu avec ses ministres est infiniment plus grande que celle avec ceux qui desservent les Tables de l'ancien Testament, les Tables de la Loi, il est juste que Dieu et l'Église

1. I Cor 2/14-15

demandent aux prêtres de garder le célibat et de se dévouer tout entier à lui.

L'Église, depuis les premiers siècles, a prôné le célibat des prêtres. C'est un honneur magnifique pour l'Église, honneur que nous devons garder précieusement. Aucune religion ne demande cela de ses ministres et tous ceux qui ont quitté l'Église, tous les hérétiques, les schismatiques, tous sont entrés dans les liens du mariage, ou la plupart, n'est-ce pas ? C'est l'honneur de l'Église d'avoir gardé le célibat pour ses prêtres, car quels sont les prêtres qui peuvent dire qu'ils portent dans leurs mains le corps, le sang, le l'âme et la divinité de Jésus-Christ, qui portent Dieu dans leurs mains, qui, par leurs lèvres et leurs paroles, font venir Dieu sur les autels ? Seule la religion catholique a cet honneur d'être aussi proche de Dieu, d'être aussi unie à Dieu, de donner Dieu à ses fidèles dans la sainte eucharistie. Est-il étonnant alors que l'Église demande à ses prêtres de ne pas partager leur cœur, de n'avoir d'autre amour que Notre Seigneur Jésus-Christ ? (...)

Une prédication vivante

Le célibat et la chasteté du prêtre sont par ailleurs un moyen extraordinaire pour l'apostolat, un exemple qui convainc. Combien de païens, combien de ceux qui ont quitté l'Église y reviennent à cause de la sainteté du prêtre ou par l'exemple aussi des vœux de chasteté des religieux et des religieuses ! Ce fait de donner toute sa vie, tout son être à Dieu est un grand exemple qui entraîne les âmes. J'ai entendu souvent, lorsque j'étais missionnaire en Afrique, des jeunes gens dire qu'ils ne pouvaient pas croire au célibat des prêtres. Je pense même à celui qui est devenu aujourd'hui archevêque de Yaoundé, Mgr Zoa. Il nous racontait que, quand il était jeune, il ne pouvait pas croire au célibat des prêtres ni aux vœux des religieuses. Mais, quand il s'est aperçu de la pratique de ces vertus par les prêtres et par les religieuses, il a dit : "Cette religion, c'est la religion de Dieu. Là se trouve Dieu, là se trouve la vérité". Eh bien ! je pense que c'est un exemple plus fréquent qu'on ne le croit. Par conséquent, pensez que le célibat, gardé précieusement, publiquement, sera une source de grâces non

seulement pour votre sanctification personnelle, mais aussi pour la fécondité de votre apostolat.

Un exemple pour les époux chrétiens

Quel exemple pour les personnes mariées de voir le prêtre pratiquer la vertu de chasteté, la virginité ! C'est un exemple nécessaire aux chrétiens pour pratiquer eux aussi cette vertu de chasteté dans le

doit s'occuper de transmettre non la vie terrestre mais la vie spirituelle. Comme le notait le père de Chivré : « Dieu demande au prêtre la crucifixion définitive de ses appétits pour la disposition d'intentions qui sont toujours rédemptrices et jamais créatrices »³. Cette attitude est alors une prédication nécessaire au monde dont la pente naturelle est précisément de s'attacher à la vie de cette terre.

Quelques chiffres

Un acte de pédophilie est toujours de trop, surtout quand il est commis par un prêtre. Mais l'on sait aussi que les exagérations sont monnaie courante, surtout quand il s'agit de salir l'Église.

« Dans son édition du 10 mars 2010, le quotidien *La Croix* fournit quelques données statistiques établies par le Réseau irlandais de crise sur les viols (RCNI) dans un rapport publié en 2008.

On y apprend notamment que 50,8 % des agresseurs sont des parents (père, oncle, grand-père), 34 % des proches (voisins, amis de la famille), et 3,4 % des personnes exerçant une autorité (prêtre, instituteur, pédiatre...). (...) de telles données (...) ont fait dire au porte-parole du Vatican, le Père Federico Lombardi, que "les personnes objectives et informées savent que le problème est beaucoup plus large et que le fait de concentrer les accusations seulement sur l'Église conduit à fausser le point de vue" » (Dici n° 213 du 6 avril 2010, p. 5, col. 1 et 2).

mariage. On pourrait définir le mariage comme une école de la continence, l'apprentissage de la vertu de chasteté. La pratique de cette vertu n'est pas toujours facile dans le mariage. Par conséquent, les fidèles ont besoin de cet exemple de virginité et de chasteté sacerdotales manifestées par les prêtres dans leur vie, leur attitude, leurs relations, leur piété. C'est un élément absolument indispensable dans l'Église. Dans la mesure où la virginité des prêtres disparaîtra, diminuera aussi la vertu de chasteté dans les foyers chrétiens, c'est évident ! »².

L'homme du surnaturel

Ajoutons à ces lumineux propos de Mgr Lefebvre une autre raison. Le prêtre ne doit pas avoir de génération temporelle mais spirituelle. En ne fondant pas de famille sur cette terre, il rappelle aux hommes la valeur de l'éternité. Sa paternité, la génération qu'il fonde sont tout autres. Elles sont surnaturelles. C'est justement parce que le prêtre est avant tout l'homme de Dieu et des âmes qu'il

Elle facilite en outre l'accès des âmes au prêtre : « Précisément parce qu'Il est absolument saint, Dieu se penche sur le pécheur. Ici comme ailleurs, les extrêmes se touchent. Une comparaison peut nous aider à le comprendre. Qu'un homme dont la moralité n'est pas au-dessus de tout soupçon fréquente des pécheurs, on pourra se demander s'il n'y trouve pas on ne sait quelle trouble délectation. Au contraire, qu'un être absolument pur et irréprochable vienne au secours des créatures perdues, on n'en admirera que davantage son intégrité. C'est ainsi que les religieuses qui se sont dévouées au service des prisons ne donnent prise à aucun soupçon, mais excitent une admiration sans mélange. De même, c'est un fait d'expérience que les pécheurs les plus souillés vont de préférence se confesser au prêtre qui leur paraît le plus austère

2. Mgr Marcel Lefebvre, *La sainteté sacerdotale*, textes présentés par M. l'abbé P. Troadec, Clovis, 2008, p. 147-150.

3. Carnets spirituels de Chivré, *Le mariage*, n° 1 juin 2004, p. 54.

et le plus pur. C'est la sainteté même de Dieu qui lui donne cette sorte d'attrance pour les pécheurs »⁴.

Les péchés des âmes consacrées comme les cabales contre l'Église, loin d'en prouver la nocivité ou l'inutilité manifestent au contraire la nécessité de cette si belle vertu de chasteté, en particulier pour le prêtre chargé d'âmes. Plus notre monde s'abîme dans le péché de la chair, plus il a grand besoin de cet exemple de pureté. ❀

4. Roguet, O.P., *Les sacrements signes de vie*, coll. L'esprit liturgique n° 5, Ed. du Cerf 1953, p. 104.

Histoire du célibat consacré

« La loi du célibat ecclésiastique, dont la première trace écrite, qui suppose évidemment une coutume plus ancienne, se rencontre dans un canon du concile d'Elvire au début du IV^e siècle, alors que la persécution sévissait encore, ne fait que rendre obligatoire une certaine exigence morale, pourrions-nous dire, qui ressort de l'Évangile et de la prédication apostolique » (Pie XI, *ad catholici sacerdotii fastigium*).

« Saint Epiphane, à la fin du IV^e siècle, atteste que la loi du célibat s'étendait déjà aux sous-diacres » (ibid).

« Nous considérons cette discipline de la chasteté parfaite des diacres, prêtres et évêques, comme faisant partie intégrante de la tradition non écrite d'origine apostolique » (Père Cochini, S.J., *De l'origine apostolique du célibat ecclésiastique*, 1981).

Un vrai réformateur

— Abbé Philippe Bourrat —

Les Éditions Clovis viennent de publier un album inédit sur la vie de saint Pie V, dans la collection *Chemins de lumière* qui réédite ou prolonge de créations nouvelles les *Belles histoires, belles vies* des éditions Fleurus qui ont enchanté des générations de jeunes et de moins jeunes.

On retient généralement du grand et saint pape du XVI^e siècle l'homme de la Messe qui a gardé son nom et le miracle de la bataille navale de Lépante, le 7 octobre 1571. Ce serait ignorer bien des aspects de cette grande personnalité que de réduire Michel Ghislieri, entré très jeune chez les dominicains dont il conservera toujours l'habit blanc, à ces deux événements, certes marquants.

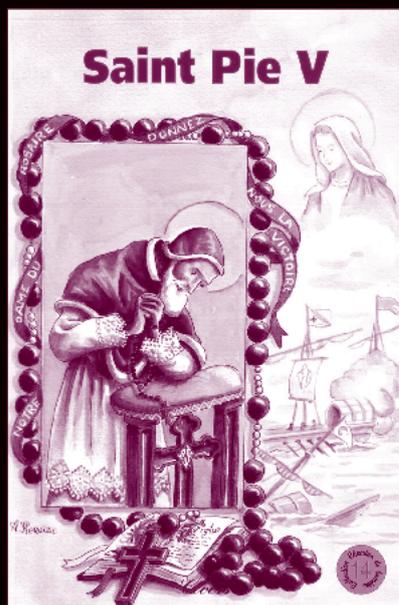
Brillant professeur, il sera nommé Inquisiteur et cherchera toujours la conversion des hommes égarés dans l'hérésie ou l'erreur, parfois au risque de sa vie. Sous le pape Paul IV (Caraffa), il est nommé évêque, consacré en janvier 1557 et créé cardinal le 15 mars suivant. Moine ascétique, Michel Ghislieri, appelé désormais cardinal Alexandre, devient Grand Inquisiteur

souverain de la Chrétienté sans se départir de ses habitudes de pauvreté et de frugalité, sa vie austère se démarquant des habitudes princières de certains cardinaux. Il n'hésitera pas à manifester son désaccord sur les pratiques népotistes du successeur de Paul IV, Pie IV. À la mort de celui-ci, il est élu pape à 62 ans.

Un grand chef prend alors la tête de l'Église catholique. Homme de réformes pour lutter contre la pègre ou la débauche dans ses États mais aussi contre le relâchement du clergé, la pauvreté et l'ignorance religieuse, Pie V lutte pied à pied contre le protestantisme et l'islam. Il fait imprimer le catéchisme du Concile de Trente, codifie les livres liturgiques dont le fameux missel mais aussi la musique religieuse. Des miracles parsèment sa vie parmi lesquels celui du crucifix sur lequel des ennemis criminels ont déposé du poison et dont les pieds s'écartent alors que le pape s'apprêtait à les baiser, ou encore celui de la connaissance à distance de l'issue heureuse de la bataille de Lépante pour laquelle il avait mis la chrétienté en prière. Le

pape du Rosaire meurt le premier jour du mois de Marie en 1572. Il sera canonisé en 1712. Cette vie édifiante nous rappelle les heures difficiles d'une page de l'histoire de l'Église qui, en bien des points, ressemble à la nôtre. Elle ne peut que nous inciter à nous mettre nous aussi sous la protection de la Vierge Marie pour rester fermes dans le combat de la foi et la proclamation de la vérité, quelles que soient la haine et la violence des ennemis qui s'attaquent au Christ et à son Vicaire.

Saint Pie V - Texte : Guy Lehideux - Illustrations : Daniel Lordey - Collection *Chemins de lumière* - Clovis 2009 - 40 pages - 7,5 euros.



Quand le pape écrivait au Curé de Saint-Nicolas- du-Chardonnet

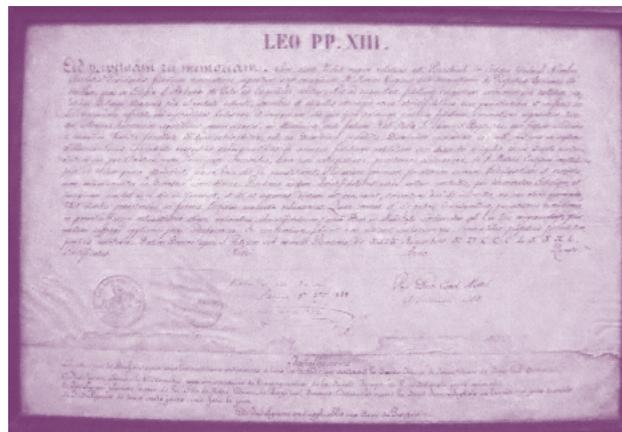
Outre une lettre de saint Pie X au curé Lenert, notre paroisse se glorifie de posséder un bref de Léon XIII datant du 29 novembre 1881 et accordant des indulgences aux fidèles de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui prieront Notre-Dame du Perpétuel Secours (fêtée le 27 juin). Souvent caché derrière un bouquet de fleurs, ce document est fixé sous la représentation de Notre-Dame du Perpétuel Secours, dans le bras est du transept. Voici la traduction de ce texte :

En mémoire perpétuelle.

Attendu que, ainsi qu'on nous l'a récemment appris, la reproduction de l'image de la Bienheureuse Vierge du Perpétuel Secours, vénérée dans l'église de saint Alphonse de Ligori à Rome près de l'Esquilin, doit être prochainement exposée à la vénération des fidèles dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de la ville de Paris, Nous décidons, conduit par une charité dévote envers les trésors spirituels de l'Église, et dans le dessein de susciter la piété des fidèles et d'obtenir le salut des âmes, d'accorder miséricordieusement, chaque année, la rémission et l'indulgence plénière de tous leurs péchés à tous et chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe, sincèrement pénitents, confessés et nourris de la sainte Eucharistie, qui, le jour même où cette image sera exposée à la vénération publique des fidèles, tant le jour de son exposition solennelle qu'au jour anniversaire, et le dimanche précédant la fête de saint Jean-Baptiste, date à laquelle sera célébrée, avec les facultés reçues, la fête de cette même image, et, en cas d'empêchement le dimanche suivant, ou, selon la libre décision de chaque fidèle, l'un des sept jours suivant ces dates, auront visité l'église susdite et prié avec dévotion devant cette image pour la concorde

des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, et l'exaltation de la Sainte Église.

En outre, à ces mêmes fidèles sincèrement contrits, qui, en quelque jour de l'année et se souvenant de l'église et de l'image, les visiteront et prieront de la



Rescrit du pape Léon XIII adressé au Curé de Saint-Nicolas

manière susdite, nous accordons trois cents jours d'indulgence applicables à eux-mêmes ou à d'autres âmes comme l'usage approuvé par l'Église autorise à le faire pour les pénitences non encore accomplies.

Nous consentons à ce que toutes et chacune de ces indulgences et rémissions des péchés et des pénitences puissent être appliquées par mode de suffrage aux âmes des fidèles chrétiens, qui, unies à Dieu dans la charité, ont quitté cette lumière. Cela, nonobstant toute décision contraire de quiconque, et demeurant valable à perpétuité

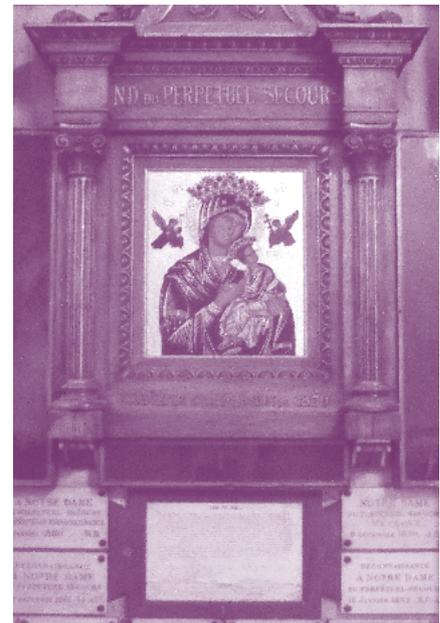


Image de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

pour les temps présents et futurs.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur. De notre pontificat la quatrième année.

Le 29 novembre MDCCCLXXXI
Cardinal Mertel.

Puis, en-dessous se tient un texte en français résumant le bref :

Indulgences

accordées par le Bref ci-dessus, sous les conditions ordinaires à tous les fidèles qui visiteront la Sainte Image de N.-D. du Perpétuel Secours.

1^{er} Indulgence Plénière le 8 décembre, jour anniversaire de l'inauguration de la Sainte Image, ou l'un des sept jours suivants.

2^e Indulgence Plénière le jour de la fête de N.-D. du Perpétuel Secours, dimanche avant la St Jean-Baptiste, ou l'un des sept jours suivants.

3^e Indulgence de 300 jours, une fois par jour.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire

NB : les indulgences partielles d'un nombre de jours précis sont aujourd'hui supprimées. Seules demeurent les indulgences plénières et les indulgences partielles (selon les dispositions des fidèles).

Un fruit du renouveau conciliaire, la vie bénédictine aux enfers

— Abbé Bruno Schaeffer —

Au cœur de la vie de l'Église, la vie religieuse est une sorte de sommet, un trésor précieux étendant ses bienfaits à tout le Corps mystique.

La recherche de la perfection évangélique est un témoignage de premier ordre pour ceux qui ont besoin de voir pour croire. Pour les chrétiens, elle les entraîne dans la vie théologale.

Au lendemain du concile Vatican II, la crise de la vie religieuse est à mettre au compte de son bilan effrayant. Il ne s'agit pas ici de faire l'inventaire de ce désastre, ni même de montrer de belles exceptions. On se contentera d'évoquer certains aspects de ce bouleversement, responsable de la disparition de plusieurs monastères. Le dessein de saint Benoît est de constituer une école au service de Dieu, ouverte à tous ceux qui le cherchent. À ce regard sur Dieu, l'existentialisme, le personnalisme, devenus dominants et dominateurs, substituent le regard sur soi-même. Au lieu de s'adapter à Dieu, de demeurer en lui, la voie nouvelle est de chercher à adapter Dieu à nous. Il en naît un Dieu à l'image de l'homme. Deux exemples de ce retournement vont retenir notre attention :

Un article rédigé par la Père Simon-Pierre Arnold, bénédictin péruvien et intitulé « La vie religieuse "comme descente aux enfers" ». La revue de spiritualité monastique « Collectanea Cisterciensia », éditée par les Cisterciens de la Stricte Observance en assure la publication.

Le second est contenu dans l'ouvrage consacré par un journaliste allemand, au bénédictin bavarois Anselm Grün, auteur à succès publié en de multiples langues, avec des tirages dépassant parfois le million d'exemplaires. C'est une sorte d'autobiographie mise entre les mains du lecteur.

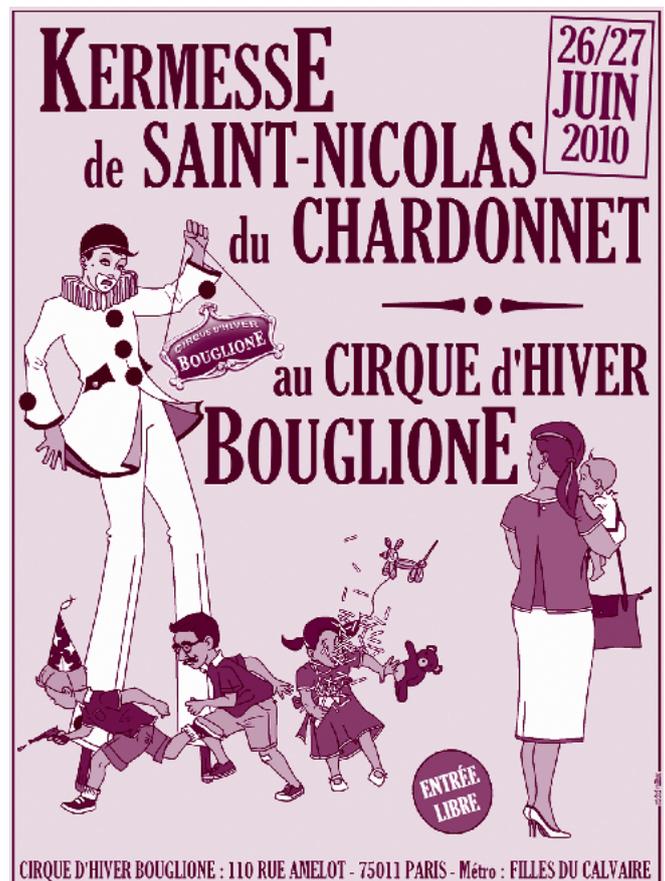
Tous les deux tracent un bilan dramatique de la rupture conciliaire. Au milieu des ruines, au lieu de retourner aux intuitions profondes de saint Benoît, à sa sagesse et à sa discrétion, ils aspirent à quelque chose de nouveau où l'on peut voir une contrefaçon diabolique de l'esprit de la règle.

I Du séisme à l'apostasie

Selon le père Arnold « la vie religieuse passe par une crise d'identité et de sens sans précédent qui met en péril jusqu'à son existence ». Il ne cache pas la gravité de la maladie spirituelle et mystique au sein d'un état défini comme « une des utopies les plus caractéristiques du christianisme ». Le terme étant pour l'auteur la déroute « du projet même de la civilisa-

tion chrétienne ». Au sein d'un système vieilli, la vie monastique est vécue comme une aliénation responsable du mal-être observé dans de nombreux monastères. Inutile de sauver un navire en perdition, la survie de certains types de vie religieuse lui apparaît un contre témoignage. Pour le père Arnold, la vie est ailleurs du côté des laïcs malgré la « tendance cléricale malade de certains secteurs de la vie religieuse ».

À Münsterschwarzach, abbaye bénédictine bavaroise remontant au XI^e siècle, le Père Anselm Grün, avec sa grande barbe et ses cheveux longs, revêt « sur son jean et son pull-over » l'habit noir des bénédictins. C'est l'heure d'aller au chœur où il aime « les cérémonies et les chants grégoriens ». Auparavant, les moines ont pu regarder le journal télévisé ou les matchs de football. D'autres, le samedi soir, préfèrent le ciné-club et ses « films exigeants ». Le jeune Willi Grün – il ne portera le prénom d'Anselm qu'après sa prise d'habit – est né en 1945 dans une famille pieuse et unie où l'on va à la messe chaque matin ; en somme une existence à l'ombre du presbytère. L'heure de sa première communion constitue « le plus bel événement de son enfance » et l'annonce de sa vocation. Il est confié au collège des bénédictins où règnent l'ordre et la discipline, et fréquente ensuite le lycée public. C'est l'heure du Concile et de ses promesses, un enthousiasme cachant « des décennies d'incertitudes et de radicales remises en questions ». Congar et de Lubac, Rahner et Küng en Allemagne ont remplacé saint Thomas. Le jeune Grün découvre Teilhard de Chardin. Le choix de la vie religieuse lui donne l'impression de lutter contre l'embourgeoisement au milieu des affrontements entre les progressistes et conservateurs. Attiré par « l'avant garde jésuite française », les conseils de



son oncle moine le ramènent à la vie bénédictine. Après une dernière chope de bière, il franchit avec sept autres postulants la clôture. En 1965, il termine son noviciat, la crise bat son plein. Il assiste « à la démolition des bastions ». À l'abbaye raconte-t-il, des anciens pères s'en vont, une femme les attend au dehors... Nul n'échappe « au séisme de ces temps de rupture ». Le Concile, observe Anselm Grün, « avait ouvert des portes dont on ignorait sur quoi elles donnaient ». La liturgie pouvait être entièrement réformée, les vœux remis en cause « celui du célibat conduisant au désespoir ». Au terme de cette agitation, « dans les monastères, on assiste à des dépressions et des suicides. Des moines chevronnés, des abbés et des directeurs spirituels très estimés quittèrent la clôture ». Sa communauté est « en proie à une agitation grandissante ». D'où ce lugubre bilan : « les départs ébranlaient alors de nombreux monastères les uns après les autres, des moines de renom faisaient acte d'apostasie ». Pour le moine épris de grégorien, le départ de son maître de chœur est un bouleversement. L'enthousiasme pour le Concile fait place à « un sentiment grandissant et généralisé d'incertitude ». Heureusement, note-t-il, la théologie protestante et l'existentialisme l'ouvrent « aux vraies questions de l'humanité ».

Pour le père Arnold, la « mémoire fondatrice » s'oppose à l'esprit charismatique et prophétique et demande le rejet des formes et des institutions. Utopie, la vie religieuse reste le fruit de l'imagination des fondateurs aux écrits souvent banals tout en restant un appel à « risquer à nouveau la folie de l'Évangile ».

II De la rupture au rêve

La première thérapie est, pour le bénédictin du Pérou, l'oubli des beaux fruits du passé. Disposé à « écouter le vent » c'est-à-dire à suivre le cheminement du Saint-Esprit dans l'histoire, sa conviction de départ est : « Dieu n'est pas catholique, Jésus n'est pas chrétien et l'Esprit n'est d'aucune confession ». C'est la base du dialogue inter-religieux que nous combattons. S'y trouvent « les laïcs, les non-chrétiens, les non-croyants, les jeunes et les femmes, les minorités marginalisées ». La nouvelle vie monastique n'est pas au dedans mais au dehors, facilitant la redécouverte de « la sensualité de la vie, l'expérience incarnée, les oiseaux, la chaleur et le froid, la danse et la lamentation ». Les vœux sont stériles, ayant abandonné « l'irréparable utopie de l'amour », le retour à Jésus demande l'abandon « des tonnes de traditions, d'habitudes et de style et de normes ». Une analyse rapprochant le marxisme et le charismatisme. Pourtant, l'auteur, ignorant du principe de non contradiction va recommander la lecture de *L'Imitation de Jésus Christ* tout en dénonçant « la foire à la mystique post-moderne ». Expérience immédiate d'un bien-être instantané et versatile opposé à la recherche de Dieu.

Tournés vers eux-mêmes, « le salut, le Royaume, la Vérité ne les intéressent aucunement ». Tout est subjectif, pluraliste, changeant, privé. La pensée chrétienne, infantilisée par la



Saint Benoît de Nursie

crise, suscite avec la peur « le retour en arrière, la rigidité de tant de comportements ». Place aux hommes libres et audacieux au lieu « des robots esclaves des normes ». Dom Arnold veut des communicants, des curieux, des hommes de risques, des humanistes capables de remise en cause permanente ». En laissant de côté les autres « trop fragiles pour l'aventure », il voit un petit groupe d'avant-gardistes inaugurant « une nouvelle manière d'être Eglise ». Marqués par les départs spectaculaires, la crise des vocations et un relâchement des observances, quelques moines, dont Anselm Grün veulent réagir et refuser de déprimer au milieu d'une communauté qui se vide. D'où ce cercle de « jeunes fauves » réunis dans une conjuration avec comme but d'empêcher « que leur vocation se brisât contre le courage déclinant qui cédait en vieillissement à des fantasmes de femmes et de liberté ».

Il pense y échapper par de nouvelles formules, du moins théoriquement, car en pratique, familiarisé avec les religions d'Extrême-Orient et la psychologie des profondeurs de Jung, on donne au monastère des conférences sur le Bouddhisme et le Zen.

Des méditations Zen à la dynamique de groupe, aidé par le bénédictin Gabriel Bunge, grand spécialiste d'Evagre le Pontique, on pousse à la démission ceux « qui finissaient par paralyser le monastère ». C'est le temps des expériences données par ce qu'il nomme « le synode des brigands » en réaction contre les défroqués.

L'initiateur de ce groupe devint abbé en 1982, le monastère est à eux. Anselm se met à écrire interminablement. Jusqu'ici il n'avait vu dans la règle de saint Benoît « qu'un règlement administratif », un catalogue de devoirs pieux, de pratiques alimentaires et de consignes d'obéissance. Un temps il se pose la question du mariage, il opte pour la fidélité ; la prière du cœur proche du Zen le tient éveillé... Pendant ses temps de vacances en famille, la liturgie a sa place « la journée commence par la messe, le frère et la sœur sont assis à une table, chacun dit ce que lui inspirent les lectures ».

Le projet de Grün répond aux recherches d'Arnold. Leur pauvreté effraie, leurs initiatives pourront avoir un succès éphémère, à défaut de pouvoir être transmises. Ces propos expliquent dans leur domaine la stérilité du Concile Vatican II.

* * *

La ruine spirituelle n'est pas une fatalité, la règle de saint Benoît est toujours là, voie d'éternité empruntée par des moines et des moniales fidèles, comme ceux de Notre-Dame de Bellaigue. À ces écrits farfelus, à des expériences hasardeuses, ils répondent par l'humilité, le silence et l'obéissance afin que Dieu soit glorifié en toute chose.

Simon-Pierre ARNOLD - *La vie religieuse comme « descendante aux enfers »*. Collectanea Cisterciensia – Tome 71 – 2009 – IV – p 287-299

Freddy DER WAHL – Anselm GRÜN - *Une sagesse pour tous*. Paris – Albin Michel 2010 – 253 pages – 18 €

Un prêtre répond à vos questions

— Abbé François-Marie Chautard —

« *L'Église, par la voix de nos prêtres, et d'après l'Évangile du "bon samaritain", nous enseigne que notre prochain est celui qui est proche, et celui qui souffre, bref le blessé. Or, dans l'Évangile de saint Luc, Notre-Seigneur, dit – ou fait dire au légiste – que notre prochain est le samaritain, bref celui qui nous fait du bien, qui nous a aidé et secouru. Alors qui est notre prochain ?* »

Dans le commentaire du passage scripturaire correspondant (Lc 10/36), Cornelius a Lapide, s'inspirant des Pères de l'Église et auteurs ecclésiastiques – en particulier sur ce passage saint Augustin, saint Bède, Theoplyacte, Euthyme, Tolet et d'autres – donne une explication de ce paradoxe :

« Le mot prochain est un terme corrélatif ; car le prochain est le plus proche prochain du prochain ¹, de même que l'homme miséricordieux est miséricordieux vis-à-vis du miséreux. Ainsi, le Christ désigne l'un par l'autre, à savoir le relatif par son corrélatif, lui-même recherché par le docteur de la Loi ².

Le Christ a préféré inverser sa réponse pour nous donner, ainsi qu'au docteur de la Loi, un exemple réel et parfait de l'amour du prochain que lui-même imiterait non en spéculant sur la Loi mais en accomplissant lui-même l'œuvre qu'il a prêtée au Samaritain. C'est pourquoi il conclut au verset 37 en disant : "Va et toi, fais de même". Mais surtout, le Christ a voulu apprendre au docteur de la Loi qu'il ne faut pas considérer seulement comme prochain un juif ou un ami, comme l'enseignaient les Scribes, mais tous les hommes, surtout les miséreux, et même nos ennemis, et, de surcroît, qu'il s'agit de pratiquer tout genre de charité » ³.

Une autre manière de répondre s'attache à un sens plus direct du texte. Quand Notre-Seigneur indique au docteur de la Loi que le proche n'est autre que le bon Samaritain, il lui montre que la charité doit s'exercer vis-à-vis de nos bienfaiteurs. Or, quel est notre plus grand obligé sinon le Christ lui-même ? Ainsi, la charité doit prendre le Christ pour principal prochain, celui que l'on doit aimer avant tout autre.

Quoi qu'il en soit, la question du docteur et la réponse de Notre-Seigneur manifestent la nécessité d'un discernement au sein de la charité. Autant dire que la charité suppose un ordre, comme le révèle l'Écriture Sainte : « Le Roi... a ordonné en moi la charité ⁴ ».

En effet, bien utopiste serait l'homme rêvant d'un univers où l'on devrait aimer tout le monde avec autant d'affection.

D'abord, il convient de se rappeler que l'amour de charité nous fait aimer ce que Dieu aime. Or, Dieu connaît des amours de prédilection, comme la Vierge Marie ou saint Jean, « le disciple qu'il aimait » ⁵. De plus, notre condition humaine nous empêche d'être bienfaisants envers tous de la même manière. Comme le remarquait Cassien : « Il existe une charité générale qu'il est possible de rendre à chacun. (...) Mais pour la charité d'affection, nous ne la rendons qu'à un petit nombre » ⁶.

Enfin, la beauté de la charité implique une certaine ordonnance comme le remarquait saint François de Sales : « L'union établie en la distinction fait l'ordre ; l'ordre produit la convenance et la proportion ; et la convenance, es choses entières et accomplies, fait la beauté » ⁷.

Plus précisément, cet ordre connaît trois degrés.

Dieu Lui-même – va sans dire – passe en premier. Avant tout autre prochain et donc aussi avant... soi-même. Cette « loi » de la charité explique à elle seule l'héroïsme du martyr. Ce dernier, avant d'être un héroïsme de la force, l'est de l'amour de Dieu, de sa Révélation, de sa loi. Tout chrétien devrait être prêt à perdre sa vie pour Dieu plutôt que de l'offenser, même véniellement. Et tout chrétien véritablement aimant devrait être indigné devant les outrages commis envers Notre-Seigneur ou son Église.

Soi-même. « Charité bien ordonnée commence par soi-même » dit le proverbe. À l'évidence, il s'agit ici d'un amour de charité et non d'un amour-propre mal placé. Il serait ainsi erroné de pécher pour sauver une âme ou se mettre en péril prochain de mort spirituelle pour les besoins spirituels du prochain (tel le jeune homme qui, sous prétexte d'apostolat, serait trop assidu auprès d'une jeune fille). Dieu ne saurait nous commander de le servir au moyen d'une action qui serait en même temps une offense envers lui. Dieu ne commande pas l'absurde et il serait absurde de croire que Dieu le commande. Il faut donc assurer le nécessaire pour son âme avant de s'intéresser au prochain. Du reste, Dieu nous recommandera d'abord ce que nous avons fait pour notre âme avant de voir ce que nous aurons fait des âmes des autres. Enfin, une âme qui se désintéresse du bien de son âme pour s'occuper de celle des autres finit par oublier le vrai bien des autres : « Celui qui est mauvais à lui-même, pour qui sera-t-il bon ? » demande le psalmiste ⁸. Cela étant posé, on peut se priver d'un bien spirituel *non nécessaire* pour le bien de l'âme des autres. C'est ce que l'on appelle « Savoir quitter Dieu (dans la prière) pour trouver Dieu (dans le service du prochain) ».

Missel perdu recherche propriétaire...

Depuis bientôt une année, Madame Lozé-Régnauld veille attentivement à recueillir les missels abandonnés, perdus, oubliés. Pour retrouver votre missel, n'hésitez donc pas à la joindre au 01 43 79 29 76.



Tableau du Bon Samaritain, église St-Nicolas-du-Chardonnet

Enfin, exposer ses biens matériels ou sa vie pour sauver la vie ou l'âme de son prochain comme le fit héroïquement le bienheureux Maximilien Kolbe est un acte de charité parfaite.

Le prochain. C'est surtout dans cet amour que l'ordre est malaisé à distinguer. Le principe fondamental est toutefois clair : on doit privilégier, *toutes choses étant égales par ailleurs*, ceux qui sont plus proches (a) de Dieu et (b) de nous. On aime ainsi davantage les meilleurs amis de Dieu et nos meilleurs amis.

a) Les meilleurs amis de Dieu sont les saints (et d'abord la Sainte Vierge). Aussi doit-on les préférer aux pécheurs. De même nous devons faire davantage de bien aux chrétiens qu'aux non-chrétiens. Notre-Seigneur nous en donna lui-même l'exemple en privilégiant ses coreligionnaires comme l'épisode avec la chananéenne nous le montre. En

écho, saint Paul donnait le conseil suivant : « Durant que nous en avons le temps, pratiquons le bien envers tous, *principalement* envers nos frères dans la foi »⁹. Dans le même esprit, on se doit davantage à sa paroisse, aux paroissiens qu'aux étrangers à la paroisse, etc.

b) Dans l'ordre naturel, nous devons privilégier les liens du sang. Ainsi, doit-on aimer par priorité : son conjoint (et non pas d'abord ses enfants), ses enfants, ses parents, ses frères et sœurs, les autres membres de la famille. Puis, arrivent ses amis et ses bienfaiteurs.

Si la théorie peut être assez simple, la pratique est assez complexe. Et il suffit de voir les différences chez les saints pour apprécier la difficulté de savoir qui est son prochain le plus proche. C'est alors à l'intelligence du cœur qu'il faut ensuite s'adresser, à un cœur animé de l'amour de Dieu et suffisamment détaché de l'amour de soi pour entendre les appels du cœur de Dieu.

1. De la même manière qu'en connaissant le père on connaît le fils, ou en connaissant l'ami on connaît l'ami de l'ami, ainsi, en connaissant le prochain, on connaît son alter ego, c'est-à-dire... son prochain.
2. En désignant le médecin, on désigne quel est le « prochain » du médecin.
3. *Commentaria in Scripturam sacram*, T. 16, Vivès, 1872, p. 153.
4. Cant 2/4
5. Jn 13/23
6. Cassien, *Conférences avec les Pères du désert*, Librairie St Thomas d'Aquin, 1922, t. II, p. 260.
7. *Traité de l'amour de Dieu*, L. 1, c. 1, Gabalda, 1934, T.I, p. 1.
8. Eque14/5
9. Gal 6/10.

Chardonnet

Courrier des lecteurs
23, rue des Bernardins
75005 Paris.
ou stnicolasduchardon@free.fr



MOTS CROISÉS - Problème N° 06-10

par Cecilia DEM

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

- 1) Le lucane et la petite biche en sont.
- 2) Rendraient notre eau courante... potable.
- 3) Au « top », c'est dans l'autre sens - Manque une petite voyelle pour être impeccable - Signe l'ambivalence.
- 4) En Drôme provençale - Telle une bande à entendre.
- 5) Boisson aromatisée ou havre de fraîcheur - Littéralement:

- offert à Dieu.
- 6) Chut... si doublé - C'est la grande mode en matière de spectacles.
- 7) Même au pluriel ne relèvent pas que la cuisine provençale - Imprudent ou nécessaire, implique toujours un certain courage.
- 8) Prix net - Nouveau, donne lieu à bien des débordements - « Qué??... ».
- 9) Ricanement phonétique - Petit, il est apprécié au goûter - Sur la plaque minéralogique d'un Car Rapide.
- 10) Ne s'offre pas qu'à l'Épiphanie... - D'une gaillardise un peu poussée?
- 11) Victoire aztèque ou tango.

VERTICALEMENT

- A) Arme redoutable prête à s'abattre sur toute expression orale ou écrite.
- B) L'un des plus talentueux cinéastes japonais du siècle dernier.
- C) Entreprises, artistes, administrations... tous en raffolent - Sur la TNT, spécialiste du mauvais français.
- D) Adverbe, préposition ou pronom personnel, on le fourre partout - Chemine rarement seul.
- E) Le procès en « authenticité » autour de ses poèmes gaéliques semble l'avoir quelque peu tourneboulé. - La Flandre se souvient de sa cruauté.
- F) Fonctionnait mieux sous ce sigle - Ce n'est pas que l'heure du

- crime.
- G) Doublé, c'est un petit parigot - Quand ça l'est, ça l'est vraiment! - Précaution pour courrier précieux.
- H) Le déluge l'a renversé! - « Maître » du graffiti.
- I) Bien plus fréquentable que l'autoroute - Habitent un pays où se tient en ce moment un « Festival de la Fleur Sauvage ».
- J) S'enroule autour du cou ou se love dans un baobab - Ainsi finit l'infinif - Abréviation pour un jeune officier.
- K) Des foules l'ont pieusement vénéré le mois dernier.

SOLUTIONS du N° 05-10

HORIZONTALEMENT:

1. COUPE-JARRET. 2. LUCIFÉRIENS. 3. OV (VO) - ASILE. 4) CROIRE - AT (Arrêt de travail).
5. HECTOS - TICS. 6. EH - ANA - TREE (Tea-Tree). 7. TU - NT (Nicodemus Tessin) - LOEM (Mélo).
8. TI (Titi) - AÈDE - NET. 9. ET - GR - IRENS (Riens).
10. SR (Sir) - AIGRE - TO (Toto).
11. ÉCRÉMAGES.

VERTICALEMENT:

- A. CLOCHETTES. B. OUVRE-HUÎTRE. C. UC (Cu) - OC. D. PI - ITANGARA. E. EFFRONTERIE. - F. JE - ESA (Ase) - GM (Gabriel Marcel).
- G. ARA - LEIRA. H. RISOTTO - REG. I. REI (Ire) - IRÈNE. J. ENLACEMENTS. K. TSÉ-TSÉ - TSO (Ost).

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

Vendredi 4 juin

• De 18h00 à 20h00: consultations notariales gratuites en salle des catéchismes

Samedi 5 juin

• De 9h30 à 17h00: retraite des premiers communiantes en salle des catéchismes

Dimanche 6 juin

• 10h30: messe de première communion
 • A 16h00: grande procession de la Fête-Dieu dans les rues du quartier
 • Toute la journée: vente sur le parvis au profit du MCF (brocante, livres, vêtements, boissons, gâteaux)
 • Egalement vente de fruits

Samedi 12 juin

• Kermesse de la chapelle Notre-Dame de l'Espérance à Versailles
 • Recollections de confirmation obligatoires à Saint-Nicolas - Les enfants: de 9h00 à 17h00 (en salle des catéchismes) - Les adultes: de 10h30 à 12h30/13h00 (en salle Saint-Germain)
 • A 14h30: Récitation du rosaire avec SOS Tout Petits, en réparation des crimes d'avortement (place Saint-Michel)

Dimanche 13 juin

• A 10h30: messe pontificale célébrée par S. Exc. Mgr Fellay
 • A 16h00: cérémonie des confirmations
 • Réunion du Tiers-Ordre franciscain
 • Sur le parvis: marché de printemps pour l'école Ste-Philomène à Avrillé

Lundi 14 juin

• A partir de la messe de 18h30: réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX

Mercredi 16 juin

• A 19h30: réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul
 • A 15h00: Spectacle de l'Ecole du petit Saint-Bernard en salle des catéchismes

Du mercredi 16 juin (17h00) au samedi 19 juin (18h00)

• Retraite de communion solennelle à Gastine

Jeudi 17 juin

• De 9h00 à 16h30: réunion du Tiers-Ordre du Carmel à St-Nicolas

Vendredi 18 juin

• De 18h00 à 20h00: consultations

juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 19 juin

De 14h00 à 18h30: Colloque de l'œuvre de saint François de Sales à l'occasion du 140^e anniversaire du concile Vatican I, à l'Institut Saint-Pie X, sur « Pie IX, pape du concile »

Dimanche 20 juin

• A 10h30; messe des communions solennelles avec vêpres à 17h30
 • A 15h30: concert spirituel donné par la chorale de Saint-Nicolas du Chardonnet
 • Sur le parvis, vente de CD à caractère apologetique

Mardi 22 juin

• A 20h30: Reprise du concert du 20 juin

Mercredi 23 juin

• A 20h00: conférence par M. Arnaud de Lassus en salle des catéchismes sur les questions relatives à l'homosexualité

Samedi 26 juin

• M. l'abbé Sten Sandmark (ex pasteur luthérien qui avait abjuré solennellement le protestantisme à Saint-Nicolas) sera ordonné prêtre à Zaitzkofen (FSSPX). Il célébrera à Saint-Nicolas sa première messe le 15 août à 10h30

Samedi 26 juin de 14h30 à 22h30 et dimanche 27 juin de 10h00 à 19h00:

• Grande kermesse annuelle de Saint-Nicolas du Chardonnet au cirque d'Hiver, 110 rue Amelot (métro Filles du calvaire)

Lundi 28 juin

A Ecône, grande journée dédiée aux enfants pour célébrer le centenaire du décret de saint Pie X sur la communion des enfants (messe pontificale - pèlerinage à Saint Maurice)

Mardi 29 juin

• Ordinations sacerdotales à Ecône (inscriptions disponibles pour le car au départ de Saint-Nicolas le lundi 28 juin à 21h00 et retour le 30 juin à 7h00)

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Roch LATOURNERIE	24 avril
Jean-Baptiste MULSANT	25 avril
Emeric HENRY	1 ^{er} mai
Gabriel HECKENROTH	1 ^{er} mai
Maria-Françoise HECKENROTH	1 ^{er} mai
Camila DEL CAMPO	13 mai
Christophe MIRO	22 mai
Clément BORDE	22 mai
Faustin DOMAGALA	23 mai
Eléonore de VIGOUROUX d'ARVIEU	23 mai

Ont contracté mariage devant l'Eglise

Cédric FAUCON avec Béatrice VAILLANT	15 mai
--------------------------------------	--------

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Gérard TABARIES, 72 ans	23 avril
Suzanne GASTINE, 100 ans	28 avril
André BEYLY, 89 ans	10 mai
Gilbert HAINAUT, 82 ans	28 mai

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
 23, rue des Bernardins — 75005 Paris
 Téléphone 01 44 27 07 90 — Fax 01 43 25 14 26
 E-mail: stnicolasduchardonnet@free.fr
 www.saintnicolasduchardonnet.fr
 Directeur de la publication :
 Abbé Xavier Beauvais
 Composition : www.actuance.eu
 Impr. Moutot - 92100 Montrouge
 ISSN 0985.1526 — Tirage: 2000 ex.
 CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle
 Adresse.....

 Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET — A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins — 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).